

Web et courriel

adresse électronique

sne@ademe.fr

le site du SNE-ADEME

<http://sneademe.objectis.net/>

le site du SNE national

<http://www.sne-fsu.org/>

Qui contacter ?

Délégués syndicaux

**Ruven
GONZALEZ**
DR Centre

**Arlette
PÉLISSIER**
DR Auvergne

Délégués du personnel

**Maud
BÉRAUD**
DR Centre

**Claire
BONNEVILLE**
DR Rhône Alpes

**Stéphane
LECOINTE**
DR Bretagne

**Maryse
SERVANT**
Centre de Valbonne

**Violaine
GRILLON
Laurence
MÉCHIN**
Centre de Paris

**Hervé
CHALAYE**
DR Auvergne

**Joël
GOARIN**
Centre d'Angers

Élus & représentants au CE

**Sylvie
COGNERAS**
DR Languedoc-
Roussillon

**Alain
ANGLADE
Didier
CHÉREL**

**Thérèse
GIORDANO**
Centre de Paris

**Emmanuel
THIBIER**
Centre de Valbonne

**Caroline
MAREK**
DR Limousin

**Denis
MAZAUD**
Centre d'Angers

**Michel
CAIREY-
REMONNAY**
DR Franche-Comté

Représentants au CA

**Catherine
BORGIDA**
DR Languedoc-
Roussillon

**Hervé
PERNIN**
DR Ile-de-France

Allez chiche !

L'ADEME applique elle-même ce qu'elle conseille aux autres

Vers un siège social exemplaire ?

Après des interventions opiniâtres pour la réalisation d'un PDE, pour la mise en place d'une démarche HQE certifiée en ce qui concerne l'extension, finalement adoptée par la direction, et après la demande, aujourd'hui retenue, d'une collecte sélective des déchets fermentescibles de la cantine suivie d'un compostage sur place, le SNE continue à agir concrètement pour faire du siège de l'ADEME un véritable exemple ...

Une partie du siège social de l'ADEME est en cours d'aménagement et le projet d'extension est sur les tables à dessin des architectes et des bureaux d'études.

Ce bâtiment, pour partie existant, ne pourra malheureusement pas être à « énergie positive » (c'est à dire produire plus d'énergie qu'il en consomme, si si ça existe ! et l'ADEME en fait aussi la promotion). Il nous paraît donc nécessaire, afin de limiter son empreinte environnementale, qu'il soit fait appel à des énergies renouvelables.

Une pré-étude réalisée et rendue cette année, comparant différents systèmes de **chauffage**, annonce notamment un temps de retour sur investissement de 40 ans pour une **solution bois-énergie**. D'après les spécialistes de l'ADEME qui instruisent ce type d'installations quotidiennement celle-ci ne reflète pas la réalité : pour des projets similaires on a plutôt un temps de retour de 10 à 15 ans. Le panel français de

réalisations bois-énergie financées par l'ADEME, atteint aujourd'hui 1 000 chaufferies.

Par ailleurs, aux dires d'autres spécialistes de l'ADEME, l'agence peut bénéficier des certificats d'économies d'énergie (CEE). Ceux-ci pourraient contribuer de manière non négligeable à alléger l'investissement bois-énergie, donc améliorer encore sa rentabilité.

L'ADEME compte plusieurs « obligés¹ » dans ses partenaires historiques et privilégiés.

Une idée serait de contracter avec un bouquet d'« obligés » afin de permettre à plusieurs d'entre eux de se familiariser avec ces nouveaux montages et de contribuer à une solution innovante et médiatiquement valorisante pour le siège social de l'ADEME.

¹ Obligés : grands fournisseurs d'énergie qui ont l'obligation, dans le cadre de la loi POPE de juillet 2005, de réaliser ou faire réaliser des économies d'énergie. Ils peuvent financer, entre autres, des investissements d'installations d'énergies renouvelables.

L'ADEME pourrait tirer les avantages d'une réalisation bois-énergie sur plusieurs plans :

Communication

Nous œuvrons tous actuellement à la diffusion du film « une vérité qui dérange », « aux gestes pour l'environnement », au « facteur quatre », au « plan climat », au « bilan carbone » ... et à « l'ADEME exemplaire ».

Nous pouvons mettre en application pour le chauffage de notre siège social ... avec une énergie renouvelable comme le bois et le faire savoir. Sacrée opportunité à saisir !

Disposons-nous encore du crédit nécessaire à la réalisation de nos actions si « le devoir moral vis-à-vis des générations futures », prôné par Al Gore et beaucoup d'autres, ne parvenait pas à franchir la porte du siège social de l'ADEME ???

Démonstratif et technique

La technique est aujourd'hui maîtrisée dès lors que l'on fait appel à des professionnels reconnus. Ils sont nombreux et motivés.

En revanche, l'utilisation du bois énergie pour des bâtiments tertiaires est encore peu répandue et le siège de l'ADEME pourrait

représenter une vitrine pour ce secteur d'activité.

Économique

En considérant les données économiques actuelles et la possibilité que la solution bois-énergie bénéficie des CEE, il y a tout lieu de croire que l'économie annuelle d'exploitation, dégagée par l'utilisation du bois par rapport à une énergie fossile, serait de nature à couvrir l'annuité de l'emprunt engendré par le surcoût de l'installation.

De plus, le prix des énergies fossiles n'étant pas prévu à la baisse pour les deux prochaines décennies, le bilan financier de l'opération ne pourrait que s'améliorer.

Pédagogique

Le recours à un mode de financement nouveau et non encore usité à ce jour est un moyen de travailler sur un cas réel avec les partenaires de ce dispositif.

Ce cas d'école permettrait à l'Agence, chargée de la promotion des CEE, de tirer des enseignements qui pourraient être capitalisés et valorisés dans des outils méthodologiques à destination des bénéficiaires potentiels des CEE.

Le SNE propose :

Compte tenu de « l'urgence » liée à la réalisation de l'extension ; nous proposons la démarche suivante :

- ⇒ Faire réaliser une étude de faisabilité d'une solution spécifique bois-énergie, selon le cahier des charges type imposé par l'ADEME à ses partenaires. Cette étude peut être réalisée par le Bureau d'études retenu dans l'équipe d'ingénierie de l'extension s'il possède les compétences nécessaires, sinon il s'adjoint les compétences d'un BE spécialisé.
- ⇒ Dans le même temps, l'ADEME prend des contacts avec des « obligés » pour mettre en place un plan de financement exemplaire faisant appel à des CEE.
- ⇒ L'ADEME accepte la contribution d'un groupe d'experts « maison », prêt à se mobiliser, pour réaliser une mission d'assistance auprès de la Direction et permettre :
 - De réduire les délais en validant la production du BE (données techniques et économiques) ;
 - De participer aux échanges avec les « obligés » afin de donner toutes ses chances à ce projet.

Et tout cela, sans augmenter, a priori, les délais prévus de réalisation de l'extension.

Nous invitons tous les adémiens à [nous faire connaître leur opinion](#) sur la boîte de courrier électronique (sne@ademe.fr, sujet : "Bois-énergie pour le siège social", si le lien précédent ne fonctionne pas sur votre poste).